



## **MAIRIE DE VILLEPERDRIX**

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Mardi 15 JUIN 2021**

**REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00**

**Convoqué le :** 10/06/2021

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Dorothee BÖLLING

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothee BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPEZ CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

**Excusée :** Sylvie BAJOLET

### **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2021 :**

Le compte rendu de cette réunion n'étant pas terminé, le Maire propose de repousser cette approbation à la prochaine réunion en même temps que celui-ci.

### **1 – RECONDUCTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CcBDP POUR LES SERVICES D'ERIC MARTIN:**

Le Maire rappelle que la convention signée avec la CcBDP, pour s'adjoindre les services d'Eric Martin, se termine au 30 Juin 2021. Elle prévoyait la présence sur la Commune d'Eric Martin pour aider dans certaines tâches Pascal Donzet notre employé communal et comportait 8 journées par an (chaque mois sauf Novembre, Décembre, Janvier et Février). La nouvelle convention propose le même nombre de journées pour les mêmes missions. Elle est signée pour 3 ans entre le 1<sup>er</sup> Juillet 2021 et le 30 Juin 2024. Le prix de l'heure passe de 20 à 21 €. A l'unanimité, le Conseil donne un favorable pour que le Maire signe cette convention dans les termes précités.

### **2 – TARIFICATION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Le Maire pense qu'il faut réfléchir à une révision du tarif de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour les raisons suivantes :

- La réfection du réseau AEP dans le centre du village va laisser 22 000 € HT à la charge de la Commune



- Il va falloir très certainement mettre en place un programme pluriannuel de réfection des réseaux existants qui malgré les aides va coûter. Idem pour la DECI.
- En ce qui concerne la station d'épuration en service depuis 2014, elle va nécessiter, dans un avenir assez proche, un nettoyage général et l'évacuation des boues résiduelles, opération coûteuse.

Le Maire présente plusieurs scénarios mais les Conseillers pensent qu'il faut y regarder de plus près. Une réunion de travail sera consacrée au sujet dans l'été car si le changement de tarif est confirmé, il sera à mettre en place au 15 Septembre prochain.

### **2 – POINT SUR LE PROJET DAH / EPORA :**

Nous venons d'apprendre que Drome Aménagement Habitat entendait ne pas donner suite à sa première analyse, celle-ci faisant ressortir des coûts trop élevés liés à la configuration du terrain. Le Maire fait part du caractère cavalier de la réponse : un appel téléphonique sans beaucoup d'explications avec un quasi refus d'en savoir plus. La situation étant à peu près la même avec EPORA, le Maire a jugé bon de ne pas signer, pour l'instant, la nouvelle convention contrairement à ce qui avait été décidé lors de la dernière réunion. Sur proposition de Mr Amunategui, nous avons contacté un autre aménageur : Habitat Dauphinois. Un chargé de mission est très vite venu sur place avec l'architecte et s'est engagé à revenir à Villeperdrix le 20 Juillet prochain pour rencontrer les élus et éventuellement faire des propositions.

### **3 – MISE EN PLACE DES ABRIS BUS :**

Suite au dossier déposé fin 2020, la Région AURA a confirmé l'octroi à la Commune de deux abris bus à installer à hauteur des arrêts de car situés au bord de la RD 94. La société qui fabrique et installe ces structures a confirmé qu'elle pouvait intervenir fin Juillet sous réserve que les dalles supports (à charge de la Commune) soit faites avant fin Juin, ce planning permettant d'être opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire. Le Maire s'est donc adressé aux services techniques du Département pour voir avec eux l'implantation. Suite à un RDV sur site et afin de respecter les règles de sécurité, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de problème côté montagne mais, côté rivière, il était nécessaire d'implanter l'abri bus de l'autre côté de la barrière de sécurité pour tenir compte des futurs aménagements du carrefour. Ce positionnement de la structure entraîne bien sur la dépose de deux ou trois longueurs de rail mais ce type de glissière n'étant plus à la norme, règlementairement cette dépose entraîne le changement de toute la longueur. Situation ubuesque dans laquelle, d'une part, on risque de payer beaucoup plus que ce l'on avait prévu et, d'autre part, on ne sera pas opérationnel pour la rentrée.



### 4 – VOIRIE :

Conformément aux décisions prises lors du dernier Conseil, nous avons confirmé à la CcBDP le revêtement en enrobé à mettre en œuvre sur le chemin de la Combe de Léoux sur une longueur de 250 ml à partir de la maison Mourier. Gérard Nelh a rencontré les services de la comcom pour voir ce qu'il était possible de faire sur le chemin du Plan des Rieux. Ceux-ci ont indiqué que pour faire de l'enrobé, il était nécessaire d'avoir plus de budget afin de faire des longueurs plus significatives. Il est donc décidé de garder l'argent non utilisé cette année et de le reporter sur l'année prochaine. Mais pour boucher les ornières les plus importantes sur nos chemins, nous avons demandé une intervention à l'entreprise BRUN TP. Elle a programmé une intervention en même temps qu'elle doit faire la préparation avant enrobé.

### 6 – DEFIBRILLATEUR :

Conformément aux décisions prises, le défibrillateur sera livré et installé le Vendredi 16 Juillet entre 9 H30 et 11 H 30. Cette installation prévoit ce même jour une formation pour apprendre à utiliser ce matériel. Le Maire invite les Conseillers à informer les habitants de cette formation qui peut accueillir une dizaine de personnes.

### 7 – PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES 20 et 27 JUIN 2021 :

Le Maire met définitivement au point la grille des permanences au bureau de vote pour les Dimanche 20 et 27 Juin prochains sachant qu'elle doit être affichée dès l'ouverture. Ce planning prévoit 3 personnes en permanence : le Maire ou un adjoint et deux Conseillers. Deux d'entre eux tiendront les deux bureaux de vote et le troisième devra faire respecter les règles liées au COVID 19. L'Etat a mis à disposition des écrans plexi, des visières, du gel, des masques et des autotests pour les personnes non vaccinées.

### 8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Dorothee** indique que, suivant un ami, la Mairie n'a pas répondu à un mail émis par la crèche de Rémuzat concernant une demande de subvention. Le Maire va vérifier.
- **Ernst Lopes Cardozo** rappelle que l'heure est venue de sortir le 1<sup>er</sup> bulletin communal de l'année.
- **Mme Chêne**, présente dans la salle, précise qu'il serait bon de prévoir rapidement une couche de vernis sur les menuiseries de la salle de Léoux

La séance est levée à 19 heures 30